



# Comité Départemental 2015

# BILAN sur l'année 2014 (1)

- **PNC 2014 similaire à celui de 2013** : Son contenu ne modifie pas le champ d'intervention de l'ARS. Il a été précisé que le niveau 2 "avertissement chaleur" ne se déclenche pas par le Préfet.
- Confirmation par le Ministère de la Santé du déclenchement du niveau 3 "alerte" qui peut être décidée par le Préfet à n'importe quel niveau de vigilance météorologique (vert, jaune ou orange).
- Sensibilisation des Préfets pour l'anticipation du déclenchement du niveau 3 -"alerte" la veille des week ends.

# BILAN sur l'année 2014 (2)

- Pas d'épisode de canicule en France
- Pas de déclenchement en Essonne
- Mais un avertissement de chaleur en semaine 29

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

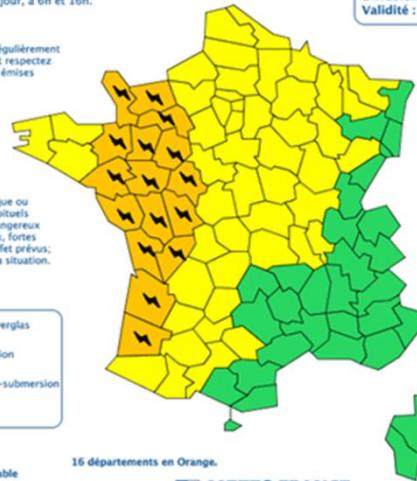
■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposés aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

■ Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



16 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le vendredi 18 juillet 2014 à 16h00  
Validité : jusqu'au samedi 19 juillet 2014 à 16h00

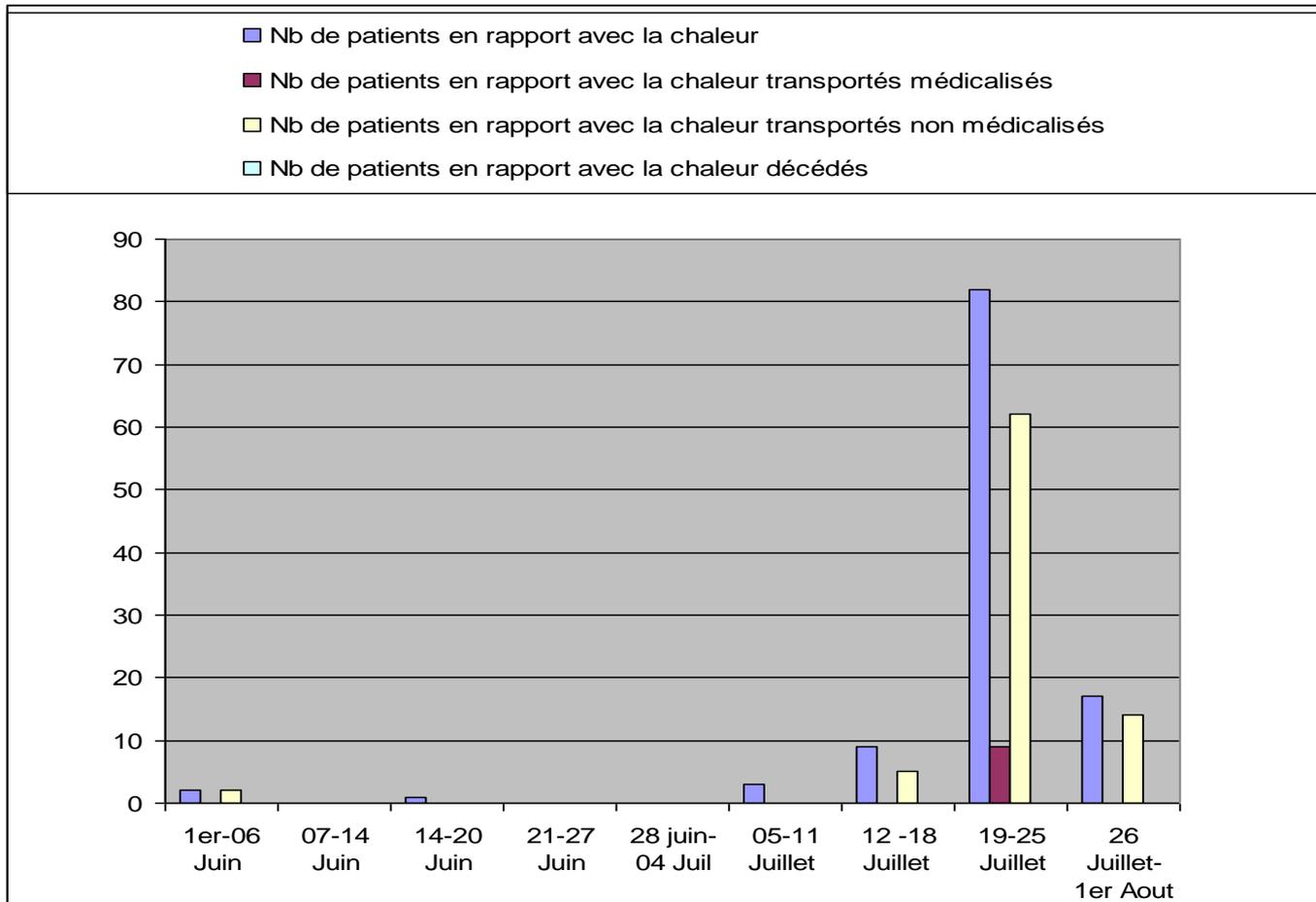
Des orages démarrent en soirée de la côte aquitaine et se propagent dans la nuit vers Poitou-Charentes puis vers les Pays de la Loire et la Normandie. Pic de chaleur dans Paris et du Sud-Ouest à la Champagne et Lorraine.

Consultez le bulletin national et/ou les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Orages/Orange - Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. - A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.

Copyright Météo-France

# IMPACT SANITAIRE EN ESSONNE à mettre à jour



## — Les 4 niveaux d'actions :

Niveau 1 : « veille saisonnière » : activée du 1<sup>er</sup> juin au 31 aout

Niveau 2 : « avertissement chaleur » : permet la mise en œuvre de mesures graduées par les ARS

Niveau 3 : « alerte canicule » : déclenché par les préfets de départements

Niveau 4 : « mobilisation maximale » : déclenché au niveau national par le 1<sup>er</sup> Ministre en cas d'étendue sur une large partie du territoire

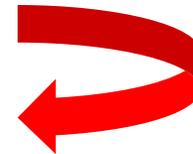
=> Niveaux coordonnés aux cartes de vigilances émises par Météo France qui réalise quotidiennement une analyse du risque météorologique à l'aide des indices biométéorologiques ( IBM)

# Quelles actions pour quels niveaux ? (1)

**Niveau 1** : activé automatiquement

**Niveau 2** : peut se déclencher selon 3 cas de figure :

- Pic de chaleur important mais ponctuel (1 à 2 jours),
- IBM prévus proches des seuils mais ne les atteignant pas,
- IBM prévus proches des seuils mais avec annonce d'une intensification de la chaleur



Alerte des acteurs départementaux en vue de préparer au passage au niveau orange. Sur la carte météo : présence d'une infobulle ; Météo France alerte le COZ et l'ARS Zone qui relaie aux ARS.

L'ARS mettra en ligne sur son site internet des conduites à tenir en fonction des différents cas de figure

## Quelles actions pour quels niveaux ? (2)

**Niveau 3 : dépassement simultanée des IBM : début d'une vague de chaleur** : Plan déclenché par le Préfet

- Mobilisation des acteurs départementaux
- Surveillance sanitaire renforcée
- Communication auprès de la population générale et à risque par différents moyens de communication (site internet de la préfecture, Presse et radios locales, relais par les collectivités, ...)
- Ouverture d'une plateforme téléphonique départementale si besoin, en plus de la plateforme nationale : 0800 06 66 66

**Niveau 4 : canicule avérée et très intense** : niveau déclenchée sur demande du 1<sup>er</sup> Ministre

# PNC 2015



## Instruction interministérielle du 12 mai 2015

- [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/05/cir\\_39613.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/05/cir_39613.pdf)
- Disponible également sur [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

## Objectifs du PNC :

- Anticiper l'arrivée d'une canicule
- Définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires
- Adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial => Attention particulière aux populations spécifiques
- PNC 2015 = actualisation du PNC 2014 => pas d'évolutions majeures

# Recommandations du HCSP

Comme en 2014, des recommandations sanitaires émises par le HCSP sont annexées au PNC 2015

Double vocation de ces fiches :

- **Prise en charge thérapeutique** et mise en place d'actions préalables afin de **préparer la population et limiter l'impact sanitaire** des épisodes caniculaires
- Etre en mesure d'alerter l'ensemble de la population et déclencher un **mouvement de solidarité vers les personnes les plus vulnérables en situation d'isolement.**

Fiches téléchargeables sur le site HCSP :  
<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/chercher>



# Axes stratégiques du PNC

**Axe 1 : Prévenir des effets d'une canicule** : phase de recensement pour chaque acteur

- Rôle ARS : s'assurer auprès des EMS de la mise en place des plans bleus, pièce rafraîchie et de Dossiers de Liaisons d'Urgence (DLU)

**Axe 2 : Protéger les populations par la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique**

- Indicateurs : carte de vigilance météo basée sur les IBM (élaborée suite une analyse sur 30 ans de données de mortalités) : SACS : système d'alerte Canicule et Santé
- Rôle ARS : transmission hebdomadaire au DUS les informations relatives de l'état de l'offre de soins dans les ES et la mise en évidence de tensions

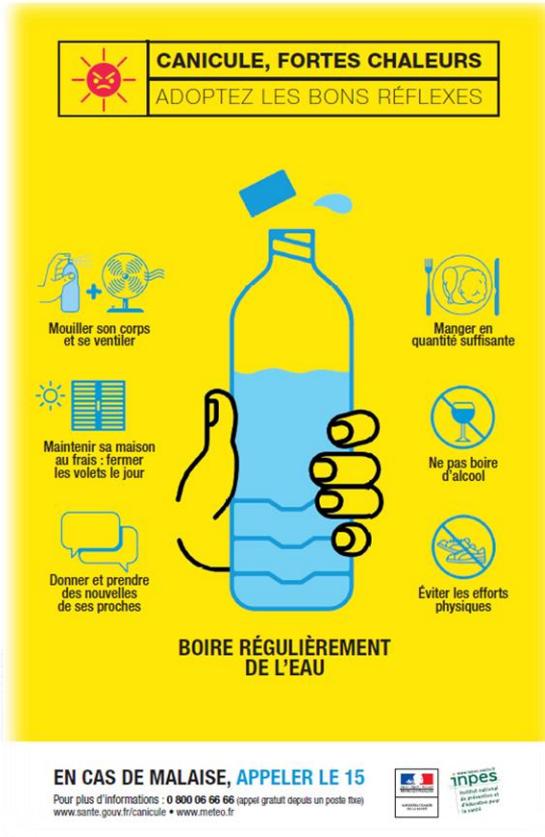
**Axe 3 : Informer et communiquer**

- Mise en place d'actions de communications spécifiques mises à jour en 2015 : KIT canicule 2015 disponible auprès de l'INPES

**Axe 4 : Capitaliser les expériences**

- Bilan réalisé après la saison estivale remonté au niveau du ministère en vue du Comité de Suivi et d'Evaluation du PNC

# Focus sur la nouvelle campagne de communication



• Dépliant « Canicule, Fortes chaleurs, les bons réflexes » : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1027.pdf>

• Affiche « Canicule, Fortes chaleurs, les bons réflexes » : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1028.pdf>

# Rôle de l'ARS (1)



**DIFFUSER** l'information auprès des partenaires

**VERIFIER** la mise en œuvre des mesures au sein des EMS :

- L'EMS doit :

- ❖ Actualiser et activer leur plan bleu et notamment l'annexe canicule
- ❖ Mobiliser et informer son personnel
- ❖ Vérifier qu'une convention est établie avec un ES
- ❖ Actualiser et vérifier l'accessibilité des Dossiers de Liaison d'Urgence
- ❖ Etre capable de mettre en œuvre des mesures permettant l'abaissement des températures des locaux
- ❖ Disposer d'une pièce rafraichie
- ❖ Rester vigilant face à l'hydratation des personnes à risque

## Rôle de l'ARS (2)

### ANTICIPER l'organisation de la permanence des soins

- Adéquation des moyens avec les besoins :
  - Réalisation d'une enquête sur la fermeture des lits durant la période estivale en cours
  - Analyse des données et des taux de fermeture par spécialité en cours
- Renforcer et redéployer les moyens si besoin



### SURVEILLER l'impact sanitaire

- À l'aide de la CIRE : recueil des indicateurs sanitaires auprès des services d'urgence, SAMU, SDIS...
- A l'aide du nombre de signalements au niveau de la plateforme régionale au **0825 811 811**



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

